

Question présentée par le député :

M. Diego Esteban

Date de dépôt : 27 février 2020

Question écrite

Souçons de corruption, de violation du secret de fonction et d'acceptation d'un avantage au sein de la police genevoise : faire toute la lumière sur les événements, point de situation sur l'enquête du Ministère public et de l'inspection générale des services

Le 8 mai 2019, le Conseil d'Etat répondait à une question urgente écrite¹ portant sur une affaire touchant une vingtaine d'agents de la police municipale et de la police cantonale.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indiquait n'avoir reçu aucune information de la part du Ministère public concernant les faits incriminés, ce qui ne lui permettait aucunement de prendre les mesures appropriées de prévention contre ces menaces majeures, pesant sur le bon fonctionnement de la police genevoise.

Près d'un an plus tard, aucune nouvelle information ne semble avoir été communiquée au sujet de cette affaire, aucune mesure ne semble avoir été prise pour prémunir nos forces de l'ordre contre de nouveaux faits similaires.

Ces éléments m'amènent à poser les questions suivantes :

- *Les résultats de l'enquête du Ministère public et de l'inspection générale des services, ou à tout le moins une information sommaire sur son avancement, ont-ils été communiqués au Conseil d'Etat ?*
- *Si tel est le cas, quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises ou a-t-il l'intention de prendre au sujet des agents impliqués ? Comment entend-il renforcer la surveillance interne de la police pour prévenir ces situations à l'avenir ?*

¹ QUE 1035-A : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01035A.pdf>

- *Si tel n'est pas le cas, quels sont les moyens dont dispose le Conseil d'Etat pour obtenir la vérité sur les événements précités ? Envisage-t-il d'avoir recours à ces moyens ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse à cette question écrite.